

Assemblée Générale Ordinaire du 6 et 7 mai 2023 – Serrières (07)

Présents : Patrice MORANDAS, René PETOT, Alex ROSIER, Thierry ROCHA, Franck BRAS, Yves FEDY, Éric TAUVRON, Robert COMBAZ, BOURGEON Cyrille (remplaçant de Jacques. BRECHET), Raymond BLONDAZ, Daniel FAYOLLE, Patrick DECURNINGES, Mario ANTONIAZZI.

Colette BELLATON, Pascale DE LEMOS (présentes le 7 mai)

Excusés : Véronique PLA, Jean-Marc ROZIER, Dominique BONDAZ, Jacques BRECHET, Georges MOULIN, CROUZET Jean-Paul, Gabriel D'AMICO, Marcel CATTANEO.

Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2023, organisée par l'équipe de la CMF Ardèche sous la responsabilité d'Alex ROSIER. Cette Assemblée Générale Ordinaire débute pour une première partie le 6 mai de 16h30 à 18h00 et se poursuit le 7 mai dès 9h00, pour se terminer à 11h30.

Rapport Moral de Robert COMBAZ, Président sortant de la CMF RA adopté à l'unanimité.

En l'absence de Jean-Marc ROZIER, le Rapport Financier est présenté par Patrice MORANDAS, Trésorier Adjoint, adopté à l'unanimité et le quitus est donné au trésorier. L'Affectation du résultat financier aux réserves est adoptée également à l'unanimité.

Une remarque est exprimée concernant l'absence de détails sur les dépenses alors que les recettes en comportent plus. Il serait intéressant d'avoir plus de précisions.

Le personnel permanent (8 heures hebdomadaires) pour la CMF RA correspond à un poste de secrétaire.

Il serait utile d'envisager des provisions en prévision du rapport qui sera à transmettre à la DRAC sur l'utilisation de sa subvention perçue en 2022.

Quelles sont les cotisations reversées à la CMF ? Comment sont-elles calculées ? Des réponses sont apportées sur la collecte et le cheminement des cotisations.

Les deux vérificateurs des comptes proposent dans leur rapport écrit, de donner quitus au trésorier. La question est posée par un participant de la légitimité des vérificateurs bénévoles pour l'approbation des comptes. Patrice MORANDAS précise que le recours à des commissaires aux comptes professionnels n'est obligatoire que pour les associations percevant plus de 23 000 € de subvention annuelle et coûte cher.

Le président Robert COMBAZ propose que la cotisation CMF RA de 23€ pour 2023 reste inchangée en 2024. Cette décision est adoptée à l'unanimité pour 2024.

Plan d'aide gouvernementale dit « Plan Fanfare DRAC » : au global le montant est 200k€ pour 2023 pour la Région Auvergne / Rhône Alpes.

Yves FEDY fait le point en précisant que le plan Fanfare « Wauquier » du Conseil Régional n'existe plus.

Malgré l'implication d'Yves, il n'y a aucune visibilité de la CMF RA sur le traitement des dossiers effectués par la DRAC.

Il faut penser à consulter le site de la CMF qui renseigne très bien sur les dispositifs de subvention (DRAC, FIACA...)

Rapport technique présenté par Alex ROSIER est accepté à l'unanimité.

Pour la formation initiale, précisons que Jean-Pierre PRAJOUX est coordinateur pour la CMF RA avec Yves BOUILLLOT.

Dans le cadre du plan Fanfare on doit rendre un rapport d'activités pour illustrer l'usage de la subvention. Il est proposé de reprendre ce qui est noté dans le rapport technique et de renommer « Rhône Alpes » à la place de chaque département. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Au sujet des élections :

Merci aux personnes qui ont réalisé le rôle des assesseurs.

45 bulletins de vote sont exprimés.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Evolution du règlement intérieur :

Le règlement intérieur présenté par Patrice MORANDAS a été validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés

Changement du siège administratif :

Comme les statuts le prévoient, le Conseil d'Administration valide le principe de transférer le siège administratif de la CMF RA au 235 rue de Vendôme à Lyon, qui est déjà le siège social, si le CA organisé après l'AG le décide.

COFAC, exposé de Patrice MORANDAS :

AG du 11 mars n'a pas eu lieu (Manifestation et grève des trains). Aucune date n'est déterminée à ce jour pour son report.

Demande de subvention réalisée auprès du FDVA sans retour à ce jour.

Patrice MORANDAS a aussi participé à une réunion régionale Hexopée (employeurs associatifs). Une autre réunion COFAC est prévue le 9 novembre 2023 à laquelle la CMF RA pourra faire un exposé sur ses activités. Un appel est lancé à ceux qui veulent y participer.

Assurances, exposé Raymond BLONDAZ

Rappel : Afin de percevoir les indemnités, il fallait avoir un agrément ORIAS donné au nom propre du Président.

Jacky PERRILLAT (Haute Savoie), Mandataire Intermédiaire en Assurances (MIA) assure depuis quelques années la tâche afin que la CMF RA puisse disposer des indemnités.

Quand le nouveau Président sera élu et que les nouveaux statuts seront disposés en Préfecture, il faudra faire le nécessaire avec le récépissé pour conserver la possibilité de percevoir cette indemnité.

Une question est posée sur le plafond des assurances fixé à 50k€. Il peut, en fait, être augmenté en fonction du nombre d'instruments par tranche de 50k€.

Tous les instruments sont couverts qu'ils appartiennent à la structure ou au musicien. Désormais, une liste des instruments à assurer est demandée par l'assureur.

La répartition du portefeuille des assurances au niveau national est très disparate selon les régions. Rhône Alpes arrive en tête avec 19,9% de l'ensemble des sommes reversées.

Aurélie, notre correspondante auprès des assurances, propose de tenir une visioconférence pour présenter un Powerpoint expliquant les nécessités en matière assurantielle.

Il existe un Contrat auto mission qui prend en charge les véhicules personnels mis à disposition à une structure musicale adhérente. Son prix est de l'ordre de 5 à 600€ par an).

CMF Réseau présenté par Éric TAUVRON

Evolution au sein d'Open School.

Une évolution est envisagée pour l'intégration des instruments des structures et ceux des adhérents.

Une évolution du système pourra dans l'avenir proposé les échéances pour la remise des médailles auprès de candidats potentiels.

Informations CMF

La chargée de communication est en arrêt maladie qui limite la transmission des informations.

Il semble que le CA extraordinaire du 9 mars a été très tendu. La confiance est troublée par des maladroites et des rumeurs.

Le CA du 6 avril n'a pas encore fait l'objet de transmission du compte-rendu.

Il y a un sentiment de ne pas avoir eu d'informations techniques au cours de la dernière assemblée générale.

Il est noté qu'il n'y a pas de comptabilité analytique au sein de la CMF France ; cela paraît curieux car tout le monde est capable de la faire aujourd'hui.

Il est décrit que le rapport d'activités de la CMF comporte 72 pages qui ne répondent pas aux besoins des associations adhérentes.

Questions diverses :

120k€ en caisse avec un joli excédent chaque année, la CMF RA doit s'en servir pour faire des actions.

Discours de clôture de Robert COMBAZ.

Robert COMBAZ quitte la présidence de la CMF RA sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

Fin de l'AG ordinaire dimanche 7 mai à 11h30.